FONDATION ESPACE POUR LA VIE

RAPPORT FINANCIER

31 DÉCEMBRE 2024

FONDATION ESPACE POUR LA VIE

RAPPORT FINANCIER
31 DÉCEMBRE 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
États financiers	
Résultats	4
Bilan	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 13
Renseignements complémentaires	14 - 15

215, rue Saint-Jacques, bureau 1200
Montréal (Québec) H2Y 1M6 Canada
Tél. : +1 514 845-9253 | Téléc. : +1 514 845-3859
forvismazars.com/ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fondation Espace pour la vie

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fondation Espace pour la vie (la « fondation »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectuerons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gourvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Forvis Mazars s.e.n.c.r.l.[1]

Montréal, le 28 février 2025

[1] Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A114235

FONDATION ESPACE POUR LA VIE

RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Fonds affectés d'origine externe	Fonds affectés d'origine interne	Fonds de dotation	Fonds général	2024 Total	2023 Total
Produits						
Dons majeurs (note 8)	872 500 $	- $	- $	- $	872 500 $	2 062 252 $
Contributions des gouvernements	9 000 000	-	-	-	9 000 000	6 000 000
Autres dons	37 592	-	-	36 208	73 800	51 796
Subvention de la Ville de Montréal (note 6)	-	-	-	350 000	350 000	350 000
Événement-bénéfice	-	-	-	192 122	192 122	94 682
Revenus sur placements	-	-	-	332 198	332 198	193 708
Gain non réalisé sur placements	-	-	-	211 105	211 105	152 761
	9 910 092	-	-	1 121 633	11 031 725	8 905 199
Charges						
Charges des programmes (annexe B)						
Contributions à Espace pour la vie	8 871 178	-	-	18 103	8 889 281	7 615 057
Gestion du programme (note 9)	-	-	-	189 411	189 411	146 788
	8 871 178	-	-	207 514	9 078 692	7 761 845
Événement-bénéfice	-	-	-	45 088	45 088	27 824
Frais d'administration (annexe C)	-	-	-	199 399	199 399	164 811
	8 871 178	-	-	452 001	9 323 179	7 954 480
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	1 038 914 $	- $	- $	669 632 $	1 708 546 $	950 719 $

FONDATION ESPACE POUR LA VIE

BILAN
31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	256 609 $	2 264 978 $
Placements temporaires, portant intérêt aux taux de 2,75 % à 3,45 % (3,00 % et 4,95 % en 2023)	4 508 150	968 662
Débiteurs (note 3)	1 038 946	1 018 587
Frais payés d'avance (note 8)	1 633 531	2 131 596
	7 437 236	6 383 823
Actif à long terme		
Placements (note 4)	2 979 252	2 389 975
	10 416 488 $	8 773 798 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	42 103 $	107 959 $
ACTIF NET		
Fonds affectés d'origine externe (annexe A)	6 730 249	5 691 335
Fonds affectés d'origine interne	-	250 000
Fonds de dotation	2 265 000	2 015 000
Fonds général	1 379 136	709 504
	10 374 385	8 665 839
	10 416 488 $	8 773 798 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, Sébastien Fassier, ASC, président du conseil d'administration

_____, Jean-Philippe Lejeune, CPA, trésorier du conseil d'administration

FONDATION ESPACE POUR LA VIE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Fonds affectés d'origine externe	Fonds affectés d'origine interne	Fonds de dotation	Fonds général	2024 Total	2023 Total
Actif net à l'ouverture de l'exercice	5 691 335 $	250 000 $	2 015 000 $	709 504 $	8 665 839 $	7 715 120 $
Excédent des produits sur les charges	1 038 914	-	-	669 632	1 708 546	950 719
Transferts interfonds (note 7)	-	(250 000)	250 000	-	-	-
Actif net à la clôture de l'exercice	6 730 249 $	- $	2 265 000 $	1 379 136 $	10 374 385 $	8 665 839 $

FONDATION ESPACE POUR LA VIE

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	1 708 546 $	950 719 $
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Gain non réalisé sur placements	(211 105)	(152 761)
Revenus nets réinvestis de placements	(128 172)	(82 663)
	1 369 269	715 295
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	411 850	1 535 651
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 781 119	2 250 946
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(291 580)	(187 890)
Distribution du Fonds Espace pour la vie – Fondation du Grand Montréal	41 580	37 180
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(250 000)	(150 710)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 531 119	2 100 236
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 233 640	1 133 404
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	4 764 759 $	3 233 640 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires.

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

Fondation Espace pour la vie (la « fondation ») est un organisme sans but lucratif constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa mission est de recueillir des fonds pour assurer le développement d'Espace pour la vie, constitué du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique, du Planétarium et de la Biosphère. Ces fonds peuvent également être alloués à des organismes et à des institutions à caractère scientifique et culturel oeuvrant auprès de ces cinq institutions ou en étroite collaboration avec elles. La fondation participe donc au financement et au rayonnement d'Espace pour la vie, le tout dans le respect de l'environnement, du développement durable et de la préservation de la biodiversité.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

La Fondation utilise la méthode de la comptabilité par fonds pour comptabiliser ses opérations.

Les fonds affectés d'origine externe servent à comptabiliser l'obtention et l'utilisation de ressources grevées d'affectations.

Les fonds affectés d'origine interne servent à refléter les ressources utilisées à des fins spécifiques à la suite de résolutions du conseil d'administration de la Fondation.

Le fonds de dotation présente les ressources obtenues à titre de dotations, tant à des fins générales qu'à des fins particulières.

Le fonds général rend compte des activités menées par la Fondation en matière de services, d'administration et de gestion de projets non affectés.

Constatation des produits

La Fondation applique la méthode des fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits des fonds affectés au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds général au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Le revenu de placement ainsi que les gains et les pertes réalisés tirés du fonds de dotation servant à financer des activités spécifiques sont comptabilisés à titre de produits des fonds affectés d'origine externe ou du fonds de dotation, en respect des intentions des donateurs, alors que le revenu de placement non affecté ainsi que la variation non réalisée de la juste valeur des placements sont comptabilisés dans le fonds général.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Placements

Les placements sont constitués de certificats de placement garanti ainsi que de fonds de placement. Les certificats échéant au cours du prochain exercice sont imputés aux placements temporaires.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de la Fondation dépend des services qui lui sont rendus par de nombreux bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Dons à recevoir

Il s'agit des promesses de dons qui sont liées à l'exercice qui vient de se terminer. En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, la Fondation ne comptabilise à titre de promesse de dons à la fin de l'exercice que les montants qu'elle a effectivement reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Instruments financiers

Évaluation initiale

La fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

La fondation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des comptes débiteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes créditeurs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la fondation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n’excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. DÉBITEURS

	2024	2023
Comptes clients	4 225 $	4 064 $
Subventions à recevoir	999 999	999 999
Dons à recevoir	2 251	963
Intérêts courus à recevoir	24 475	6 966
Taxes à la consommation	7 996	6 595
	1 038 946 $	1 018 587 $

4. PLACEMENTS

	2024	2023
Épargnes à terme	113 418 $	113 418 $
Fonds Fondation Espace pour la vie – Fondation du Grand Montréal	1 394 481	1 217 670
Fonds équilibré sans combustible fossile Jarislowsky Fraser	1 471 353	1 058 887
	2 979 252 $	2 389 975 $

5. CRÉDITEURS

	2024	2023
Comptes fournisseurs et frais courus	18 993 $	35 369 $
Salaires et vacances à payer	23 110	7 104
Montant à payer à Espace pour la vie	-	65 486
	42 103 $	107 959 $

6. CONVENTION DE CONTRIBUTION

Le 29 mars 2022, la Fondation a signé une convention de contribution avec la Ville de Montréal pour les années 2022, 2023 et 2024. La Fondation a reçu des sommes de 350 000 $ par année afin de l'aider à réaliser ses différents projets. Une nouvelle convention de contribution est en discussion pour les années 2025 à 2027.

7. FONDS DE DOTATION

Au cours de l'exercice 2020, la Fondation a accepté un don non affecté de 2 250 000 $ pour lequel est offerte, en guise de reconnaissance et à perpétuité, la désignation toponymique philanthropique de la galerie abritant l'écosystème tropical.

À la suite d'une résolution de son conseil d'administration, la Fondation a affecté ce don aux fins suivantes :

- L'installation des éléments de reconnaissance pour la désignation toponymique, le développement de son programme de reconnaissance et éventuellement l'appui à l'entretien de la galerie;

- La constitution d'un fonds de dotation afin d'asseoir la pérennité de la Fondation. Ce fonds a été constitué en 2021.

Un montant de 2 000 000 $ a été reçu au cours de l'exercice 2020 et placé dans le fonds affecté d'origine interne. Au cours de l'exercice 2021, le conseil d'administration a résolu de transférer ce montant de 2 000 000 $ du fonds affecté d'origine interne au fonds de dotation.

Le solde de 250 000 $ a été reçu au cours de l'exercice 2022 et placé dans le fonds affecté d'origine interne. Au cours de l'exercice 2024, le conseil d'administration a résolu de transférer la somme de 250 000 $ du fonds affecté d'origine interne au fonds de dotation.

Au cours de l'exercice 2022, le conseil d'administration a également résolu de transférer la somme de 15 000 $ du fonds général au fonds de dotation.

8. BIOSPHÈRE

En vertu d'ententes conclues entre la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, Espace pour la vie a pris à sa charge le fonctionnement de la Biosphère à compter du 1er avril 2021. Dans ce contexte, la Fondation a conclu des ententes pour les cinq prochaines années se terminant le 31 mars 2026 où des contributions maximales de 15 000 000 $ du gouvernement provincial et de 15 000 000 $ du gouvernement fédéral seront versées à la Fondation pour couvrir les frais d'exploitation engagés par Espace pour la vie pour le fonctionnement de la Biosphère. Au cours de l'exercice 2024, la Fondation a encaissé 6 000 000 $ (3 000 000 $ en 2023) du gouvernement du Québec et 3 000 000 $ (2 000 001 $ en 2023) du gouvernement du Canada. Les charges engagées au cours de l'exercice par Espace pour la vie pour le fonctionnement de la Biosphère s'élèvent à 7 573 065 $ (6 403 878 $ en 2023). La Fondation a versé 3 000 000 $ provenant du Québec ainsi que 4 075 000 $ provenant du fédéral (3 000 000 $ provenant du Québec et 925 001 $ provenant du fédéral en 2023) à Espace pour la vie. Il en résulte donc des frais payés d'avance de 1 633 531 $ (2 131 596 $ en 2023) et un solde de fonds affectés d'origine externe de 5 633 530 $ (4 206 595 $ en 2023).

9. VENTILATION DES SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

Les salaires et charges sociales sont répartis de la façon suivante :

	2024	2023
Gestion du programme	189 411 $	146 788 $
Administration	78 558	37 198
	267 969 $	183 986 $

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques financiers

La fondation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La fondation gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur la performance opérationnelle et financière conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au titre lui-même ou son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La fondation est exposée à ce risque en raison de ses fonds communs de placement.

Risque de taux d'intérêt

La fondation est exposée au risque de taux d’intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d’intérêt fixe et à taux d’intérêt variable. Les instruments à taux d’intérêt fixe assujettissent la fondation à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. La fondation est exposée à ce risque notamment en raison de ses placements.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

FONDATION ESPACE POUR LA VIE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
ANNEXE A – FONDS AFFECTÉS D'ORIGINE EXTERNE		
Biosphère	5 633 560 $	4 206 625 $
Fonds Espèces en péril	380 122	570 447
Projets du Biodôme	343 944	584 842
Docteur Wu	181 156	184 205
Bourse Jérôme-Brisson-Curadeau	97 919	93 287
Projets au Jardin botanique	38 208	27 413
Activités autochtones	25 170	120
Autres fonds affectés aux programmes	9 274	8 280
Divers projets de l'Insectarium	7 509	3 850
Fonds femmes et filles en sciences	6 659	5 658
Fonds Environnement-Santé	5 773	5 773
Parcours des phytotechnologies – éducation	555	435
Biodiversité dans mon quartier	350	350
Projets du Planétarium	50	50
	6 730 249 $	5 691 335 $
ANNEXE B – CHARGES DES PROGRAMMES		
Biosphère	7 573 065 $	6 403 878 $
Fonds Espèces en péril	342 000	-
Projets autochtones	316 000	250 000
Projet du Biodôme	259 967	-
EPVL près de chez vous	229 000	85 000
Salaires et charges sociales	189 411	146 788
Bourse Jérôme-Brisson-Curadeau	125 700	121 320
Projet de l'insectarium	21 000	-
Fonds femmes et filles en sciences	17 500	-
Docteur Wu	3 049	17 000
Contribution du fonds général	2 000	186 250
Projets du Planétarium	-	400 000
Recherche	-	151 609
	9 078 692 $	7 761 845 $

FONDATION ESPACE POUR LA VIE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
ANNEXE C – FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	78 558 $	37 198 $
Honoraires professionnels	58 151	47 301
Frais de développement philanthropique	28 257	45 947
Frais de bureau	20 015	14 204
Autres	9 097	13 461
Soutien	5 321	6 700
	199 399 $	164 811 $